

## Encourager les Partenariats

Conférence mondiale sur l'assistance aux victimes des mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre et des droits des personnes handicapées

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel oblige chaque État partie à fournir «une assistance pour les soins aux victimes des mines, pour leur réadaptation, pour leur réintégration sociale et économique». Depuis l'adoption de la Convention, les États parties se sont efforcés de mieux définir l'assistance aux victimes et les objectifs d'assistance « avec la même précision et la même force que les autres buts énoncés dans la Convention », en veillant à satisfaire les droits et les besoins des victimes de mines antipersonnel – y compris des femmes, filles, garçons et hommes touchés. Pour ce faire, les États parties ont compris que l'assistance aux victimes devait être intégrée dans des politiques, des plans et des cadres juridiques nationaux plus larges relatifs aux droits des personnes handicapées, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au développement et à la réduction de la pauvreté.

Le *Plan d'Action de Maputo* qui depuis 2014 guida les efforts des États Parties dans la mise en œuvre de leurs obligations arrivera à échéance à la fin de 2019. Le nouveau plan d'action en cours de développement, le *Plan d'Action d'Oslo*, fournira une nouvelle feuille de route de 2020 à 2024, y compris pour l'assistance aux victimes.

La Conférence mondiale sur l'assistance aux victimes des mines antipersonnel et d'autres restes explosifs de guerre et sur les droits des personnes handicapées intitulée *Promouvoir les Partenariats*, est ainsi une opportunité pour les parties prenantes nationales et internationales ainsi que pour celles traitant des droits des personnes handicapées, pour s'inspirer des bonnes pratiques afin de renforcer les synergies des efforts dans les domaines de l'humanitaire, des droits de l'homme et du développement, l'harmonisation des politiques et des programmes avec ceux entrepris sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et des Objectifs de développement durable (ODD). Afin d'y arriver, la conférence portera son attention sur les questions suivantes :

- Quels sont les défis dans l'intégration de l'assistance aux victimes dans les contextes plus larges d'handicap et de développement que nous devons relever ?
- Comment éliminer le cloisonnement et promouvoir la coopération dans les domaines du handicap, le développement et l'assistance aux victimes afin d'harmoniser les efforts pour arriver aux buts communs ?
- Quelles sont les ressources et les opportunités inexploitées à mobiliser pour mettre à disposition plus de moyens ?
- Quelles actions concrètes sont-elles nécessaires afin de promouvoir les partenariats à un niveau local, national, régional et international de manière durable et « sans que personne ne soit oubliée » ?

Les États ayant indiqué un nombre significatif de survivants de mines ou d'autres restes explosifs ou ceux qui sont en train de mettre en œuvre des aspects de l'assistance aux victimes sont fortement encouragés à participer **par le biais de leur expert national pour l'assistance aux victimes et/ou des droits relatifs aux personnes handicapées**.

Plus de cent délégués représentant des États, des agences de l'ONU, le Comité International de la Croix Rouge (CICR), la Campagne International pour l'Interdiction des Mines antipersonnel (ICBL en anglais), des organisations représentant les droits des personnes handicapées et des survivants de mines, et le milieu universitaire partout dans le monde sont attendus à **Amman du 10 au 12 septembre**. La conférence, organisé par le Royaume Hachémite de Jordanie et comptant sur l'assistance technique de l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU en anglais), est possible grâce au support financier d'une Décision du Conseil de l'Union Européenne à faveur de la mise en œuvre de la Convention.